



Réf : F-AUDIO\_YAM-PM\_24-001  
Durée : 4 jours / 28 H  
Effectif : 4 à 8 personnes  
TARIF : 1890 € HT

## Formation sur les consoles de mixage Yamaha Serie RIVAGE PM

### Description

Ce module de formation concerne l'exploitation des consoles de mixage Yamaha de la série DM3/7

### Objectifs de la formation

Maîtriser les surfaces de contrôle RIVAGE ;  
Connaître les différents setup possibles (MADI, DANTE, TWIN-LANE)  
Découvrir le mix immersif avec YAMAHA AFC

### Modalité d'accès

Sessions à dates fixes : 3 au 6 septembre 2024 / 25 au 28 mars 2025

Sessions organisées à la demande en fonction des besoins du commanditaire . Vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse [formation@lesgensduson.com](mailto:formation@lesgensduson.com)

Lieu de la formation : Société Fréquence – LGDS - Bat 141 - 2 rue des contrôleurs 93210 La Plaine St Denis.( Métro Front Populaire )

Horaires : 9h30-12h30 / 13h30-17h30

Le stage est accessible pour les personnes en situation de handicap. Prendre contact par mail [formation@lesgensduson.com](mailto:formation@lesgensduson.com) afin d'adapter la formation en coordination avec les partenaires AGEFIPH

### Formateur

Le formateur retenu par LGDS est un ingénieur du son Live connaissant très bien les tenants et aboutissants de l'exploitation de ce type de consoles dans les secteurs audiovisuel et Live.

### Méthode pédagogique

La pédagogie favorise essentiellement la pratique au travers de cas concrets rencontrés en exploitation  
Les supports pédagogiques s'appuient sur la documentation officielle mis à disposition par

### Matériels utilisés

Consoles YAMAHA RIVAGE PM3 ou PM5 fournies à chaque stagiaire ;

Système d'écoute Neumann KH150/120 en 2.0 et en 5.1

Stageboxes RIO-D2 et RPIO

Multi-pistes en Dante

Salle pédagogique équipée en informatique

### Pré-requis

Avoir une maîtrise de la chaîne audio analogique et numérique.

### Evaluation

Différentes mise en situation pratique  
Contrôle continu  
Exercices techniques à réaliser à l'aide d'un cahier des charges

### Sanction de fin de formation

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

La formation n'est ni diplômante ni alternante. Les prestations dispensées ne comprennent pas de période de formation en entreprise.